

Réponse de M. Le Maire à la question orale (faite par écrit) de Monsieur
Éric SERVEL déposée le 26 septembre 2011 relative à la gestion des
associations

La Ville poursuit depuis de nombreuses années une politique volontariste auprès des associations.

Cette politique volontariste se traduit, d'une part, par le subventionnement d'une centaine d'associations à hauteur d'un million d'euros ; d'autre part, par de nombreuses subventions en nature, telles que la mise à disposition de locaux, d'équipements et de personnel.

S'agissant des salles municipales affectées aux associations, on peut rappeler les éléments suivants :

- plusieurs bâtiments sont affectés de façon permanente à certaines associations : MJC des Carrés, Bibliothèques des tilleuls et des Pommaries, École de Musique
- 575 m² de salles de réunion sont mises à disposition de plusieurs associations, situées principalement au Zodiaque, au Pommaries et au Sport Espace Glaisins
- les salles de l'Espace Rencontre sont également mises à disposition ponctuellement,
- 58 000 m² environ d'équipement sportifs sont à disposition des associations sportives principalement.

L'attribution de salles de réunion ou de locaux permanents aux associations ancileviennes, s'effectue aujourd'hui, d'une part, en fonction de la convergence de leur objet statutaire avec l'intérêt général et, d'autre part, en fonction de la disponibilité d'un local qui soit conforme aux attentes exprimées par les associations.

Néanmoins, la Ville reste vigilante aux opportunités qui peuvent se présenter pour permettre d'améliorer encore la capacité d'accueil des associations sur notre territoire.